

Quatre-vingts ans après, Macron reconnaît un massacre à Thiaroye

Le 1^{er} décembre 1944, l'armée française assassinait des dizaines de tirailleurs sénégalais qui réclamaient leur solde. Un crime colonial passé sous silence, et sujet de tension entre les deux pays. La lettre adressée par le président français à son homologue sénégalais, ce 28 novembre, est un premier pas qui reste insuffisant.

Benjamin König

-
-
-
-
-
-



Le président sénégalais Bassirou Diomaye Faye lors des commémorations du 80e anniversaire du massacre de Thiaroye. © REUTERS/Amira Karaoud

Combien sont-ils, sous la terre rouge de Thiaroye – l’expression est de l’écrivain Boubacar Boris Diop –, dans les trois fosses communes où leurs corps ont été jetés ? 35 ou 70, comme les deux seuls documents de l’armée française le mentionnent de façon contradictoire ? Ou bien beaucoup plus, peut-être 191, chiffre avancé par l’historien Mbaye Gueye, ou même 380, selon l’estimation de l’écrivain et cinéaste Ousmane Sembène, qui le premier porta ce massacre à la connaissance du grand public avec son film *Camp de Thiaroye*, sorti en 1988, mais censuré en France jusqu’au début des années 2000 ?

Quatre-vingts ans après l’un des massacres coloniaux les plus ignobles, perpétré par des soldats français sur d’autres soldats français, la vérité n’a toujours pas éclaté au grand jour. Ce

28 novembre, [Emmanuel Macron a reconnu, au nom de la France](#), dans une lettre adressée à son homologue Bassirou Diomaye Faye, que *« ce jour-là, la confrontation de militaires et de tirailleurs qui exigeaient que soit versée l'entièreté de leur solde légitime a déclenché un enchaînement de faits ayant abouti à un massacre »*. Bassirou Diomaye Faye a salué *« un pas consistant qui doit ouvrir la porte à une collaboration pour la manifestation de la vérité sur ce douloureux événement »*. Une parole historique, mais qui n'est qu'une première étape.

« Il y a eu une volonté de dissimulation en France »

« Il y a eu une volonté de dissimulation en France », pointe l'historien Mamadou Diouf, qui préside le comité de commémoration chargé d'organiser les cérémonies au Sénégal. Sa consœur française, Armelle Mabon, également membre de ce comité, se bat depuis de longues années contre ce secret militaire. *« Il y a trop longtemps que ce mensonge d'État est réitéré. La France est attendue sur des réponses claires et précises. Mais aujourd'hui, elle semble bien embarrassée »*, estime l'historienne et autrice d'un ouvrage paru le 22 novembre, *le Massacre de Thiaroye. Histoire d'un mensonge d'État* (le Passager clandestin).

[Sur le même thème](#)



Sénégal : on vous explique la polémique autour des tirailleurs
« morts pour la France »

Ce 1^{er} décembre 1944, dans le camp militaire de Thiaroye, près de Dakar, 1 635 soldats ayant combattu pour la France sont stationnés après un retour à bord du navire *Circassia*, en provenance de Morlaix (Finistère). Ce sont des coloniaux, comme on les appelle alors, des « tirailleurs sénégalais », même si le terme agglutine des troupes venues de toutes les colonies françaises d'Afrique de l'Ouest, qui deviendront Togo, Mali, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Tchad, Niger, Gabon et Sénégal. D'ex-prisonniers de guerre internés par les nazis dans les frontstalags, des camps situés dans les pays occupés.

Ces soldats français ont l'outrecuidance de réclamer leurs arriérés de solde et leur prime de démobilisation, promis depuis des mois, notamment par le ministre des Colonies René Pleven. Le 28 novembre, le général Dagnan est pris à partie par les soldats. Dès le lendemain, avec son supérieur, il organise la répression.

Celle-ci sera constituée de gendarmes français, renforcés par d'autres régiments de tirailleurs. Ils tirent sur la foule. Les corps s'effondrent.

« Ce qui s'est passé à Thiaroye est une ignominie, souffle Armelle Mabon. C'est une véritable exécution extrajudiciaire massive, ces hommes ont été laissés toutes ces années dans des fosses communes. » Au soir du 2 décembre, un télégramme est envoyé à Paris, où sont évoqués *« 24 tués et 46 blessés, dont 11 décédés »*, et se félicitant de ce que *« la troupe indigène a fait preuve d'un loyalisme absolu »*. Mais le 5 décembre, le rapport du général Magnan évoque, lui, *« 24 tués et 46 blessés décédés par la suite »*, soit 70 morts. Dès le départ, le mensonge règne.

Un long chemin à parcourir pour aboutir à la vérité

En 2012 puis 2014, pour la première fois, un chef d'État français – François Hollande – évoquait une *« répression sanglante »*, reconnaissant *« 35 morts »* puis *« au moins 70 morts »*, et assurait transmettre au Sénégal les archives. Mais les plus importantes, celles du ministère de la Défense, manquent à l'appel. *« On voudrait comprendre pourquoi quatre-vingts ans après, il n'y a toujours aucune transparence. On n'a même pas la liste des rapatriés ! »* s'insurge Armelle Mabon, qui connaît trop bien les manœuvres du ministère des Armées pour dissimuler la vérité.

Ce 1^{er} décembre, lors des commémorations nationales au Sénégal, le ministre des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot représentait l'Hexagone. Il a timidement évoqué « *l'événement* » et invité, du côté français, à un « *moment d'introspection* ». À l'Assemblée, plusieurs députés de gauche ont déposé une demande d'enquête parlementaire dont les moyens élargis permettraient d'avoir accès à des documents essentiels.

Au Sénégal, le comité d'historiens présidé par Mamadou Diouf va désormais œuvrer à établir les faits. Car comme l'a rappelé Bassirou Diomaye Faye, « *tant que la vérité ne sera pas totalement faite* », le massacre de Thiaroye restera « *une plaie béante* ».

